



Traité Yebamot

Michna 4 - Chapitre 6

כהן גדול לא ישא את האלמנה בין אלמנה מן האירוסין, בין אלמנה מן הנשואין; ולא ישא את הבוגרת. רבי אלעזר ורבי שמעון מכשירין בבוגרת.

לא ישא את מוכחת עצ. אירים את האלמנה, ונתמנה להיות כהן גדול יכנס. מעשה ביהושוע בן גמליה שקידש את מרתה בת ביתוס, ומיניהו המלך להיות כהן גדול; וכנסה. שומרת יbam לכהן הדיות, ונתמנה להיות כהן גדול אף על פי שעשה בה מאמר, לא יכנס. כהן גדול שמית אחיו חולץ, ולא מייבם.

Un Cohen Gadol ne doit pas épouser de veuve, qu'elle ait été fiancée ou mariée. Il ne doit pas épouser une jeune adolescente ; Rabbi El'azar et Rabbi Chim'on lui permettent d'en épouser une.

Il ne doit pas épouser une jeune fille dont l'hymen a été blessé par un coup. S'il s'était fiancé avec une veuve et qu'il a été nommé Cohen Gadol, il a le droit de l'épouser. Ce fut le cas de Yehochoua ben Gamla : après ses fiançailles avec Marta, fille de Baytouss, le roi l'a nommé Cohen Gadol, il a tout de même pu épouser sa fiancée. Une femme en instance de Yiboum est échue à un simple Cohen, pendant ce temps, on l'a nommé Cohen Gadol ; bien qu'il se soit déjà engagé, il ne pourra pas l'épouser. Un Cohen Gadol dont le frère est mort (sans défauts) doit faire la 'Halitsa et ne peut pas faire Yiboum.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions